

BULLETIN DERNIÈRE HEURE!



Volume 2 no 71 - 30 juin 2020 - Loto-Québec

Réduction de la semaine de travail

Dans une rencontre du comité de relations professionnelles tenue hier, Loto-Québec a informé le SPGQ de son intention de réduire, pour six mois à compter du 6 juillet 2020, à quatre jours la semaine de travail de son personnel professionnel.

Les représentants syndicaux ont avisé l'employeur que cette décision était illégale puisque la convention collective ne permet pas la réduction du temps de travail. L'employeur ne peut modifier unilatéralement la convention collective négociée de bonne foi.

Nous reconnaissons que la situation financière de Loto-Québec est préoccupante. Néanmoins, l'employeur aurait dû communiquer avec le syndicat pour trouver des solutions plutôt que d'imposer une décision illégale. Cela aurait été plus respectueux du personnel et il aurait été plus facile d'obtenir son adhésion à une solution éventuelle.

Une rencontre à ce sujet est prévue avec l'employeur le 2 juillet. Nous tiendrons les membres informés des résultats des discussions.

Employés surnuméraires

Par ailleurs, c'est avec tristesse que nous avons appris que l'employeur mettrait fin au contrat de certains professionnels surnuméraires. Nous n'avons malheureusement pas les détails pour l'instant.

Carinne Dupont-Guay, François-D. Dupont et Gervais Hudon

Membres du comité de relations professionnelles (CRP)

Guillaume Bouvrette

Troisième vice-président SPGQ